

Une formation en or

Intervenir là où l'école fait défaut, voilà le sens de la fondation pour la formation imaginée par la Fédération des associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES), le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) et l'Union des étudiants de Suisse (UNES) avec le soutien d'autres organisations estudiantines. Des adultes illettrés en bénéficieraient pour apprendre à lire, écrire et compter. Les bourses d'études échapperaient à la tourmente des déficits cantonaux et aux anathèmes d'Avenir Suisse qui réclame prêts et hausse des taxes. Les répétiteurs scolaires ou la création de places d'apprentissage y trouveraient des ressources nouvelles. Le plurilinguisme et l'égalité des sexes pourraient compter enfin sur un soutien concret après tant de belles promesses. Sans parler de la formation continue, parent pauvre de tout le système éducatif.

L'or de la Banque nationale suisse garantirait les fonds nécessaires. Après la liquidation du premier lot de 1 300 tonnes qui échauffe toujours les esprits entre Confédération, cantons et AVS, 650 tonnes supplémentaires feraient l'affaire sans entamer des réserves largement suffisantes (il resterait encore 92 grammes par habitant, contre 23 en Suède ou 33 aux États-Unis, selon les données du Département des finances). Les intérêts du produit de la vente rapporteraient chaque année 300 millions de francs.

L'idée est généreuse, même si elle risque le naufrage, emportée par le débat infini, sinon confus, sur l'affectation de l'or national. Et le projet se veut intergénérationnel. Les aînés lèguent aux jeunes les fruits de leur travail

converti en lingots. On renouvelle ainsi le pacte entre FARES et CSAJ, souscrit en 2002 lors de la première votation sur l'or de la BNS. Le Grutli des générations voit dans le développement de la formation une chance de renflouer des rentes en sursis grâce à la création de nouveaux emplois.

En revanche, la fondation ne doit pas devenir l'alibi des coupes budgétaires (voir les rabotages successifs de l'enveloppe promise aux universités et autres établissements professionnels). Elle ne remplace pas à bon compte les investissements publics. C'est un moyen subsidiaire, voire symbolique, si l'on compte les 22 milliards annuels dépensés pour la formation.

L'école suisse coûte cher, annoncent les statistiques de l'OCDE, immédiatement relayées par l'UDC qui dénonce le gaspillage des ressources. C'est oublier un peu vite que ce n'est pas en affaiblissant son financement que le système gagnera en efficacité. «La question n'est pas de savoir comment économiser, mais comment obtenir de meilleures performances avec les mêmes moyens» s'exclame Stefan C. Wolter, directeur du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE). La formation est un enjeu primordial pour le pays. Jean-Pascal Delamuraz le soulignait avec force au moment de ses adieux. A long terme, le prix des coupes pourrait être élevé pour la collectivité. Voilà pourquoi, malgré le recours hâtif à l'or de toutes les convoitises et sa portée réduite, la fondation pour la formation représente le meilleur antidote contre les ennemis du savoir et de sa démocratisation. MD

Dans ce numéro

La Constitution européenne concerne également la Suisse.

Lire en page 2 et 3

Les Hautes écoles spécialisées risquent de perdre leur caractère professionnel.

Lire en page 4

Les démocrates-chrétiens suisses sur la voie du renouveau.

Lire en page 5

Histoire et conséquences de la première mondialisation dans un livre de Suzanne Berger.

Lire en page 6

Le débat ouvert par les socialistes français sur la Constitution de l'Union européenne n'est pas déterminé que par des ambitions personnelles. Il touche à des problèmes de fond.

La sociale - démocratie et

La Suisse moderne, telle que créée par le radicalisme, s'est illustrée et incarnée dans les grandes régies fédérales, la Poste, les CFF, de même que la construction des barrages hydrauliques, la Grande Dixence notamment, a été vécue comme une épopée nationale. L'Union européenne, en démonopolisant l'électricité, les transports ferroviaires et la poste, n'a pas simplement obéi à une logique

d'ouverture du marché, elle s'est attaquée aux piliers des Etats-nations constitués au XIX^e siècle. La résistance en Suisse (même si l'on y suit à distance les directives européennes) est particulièrement vive puisqu'elle peut s'exprimer par la démocratie directe. Les socialistes suisses sont à la fois opposés à la libéralisation et zélateurs de l'adhésion. Le grand écart, ils le reconnaissent. Le oui ou le non à la Constitution européenne les

contraindrait à choisir, comme les socialistes français, mais à partir de notre propre histoire.

L'apprentissage du pluralisme

La France aime évoquer son rôle dans la construction de l'Europe, que la référence soit faite à Jacques Delors ou à l'entente Kohl-Mitterrand. Cette première Europe unie, l'Allemagne étant trop proche de son passé pour jouer le premier rôle, était considérée par la

France comme un élargissement de son pouvoir d'influence. Dans l'Europe à 25 (ou plus), ce pouvoir se dilue. Il faudra apprendre à composer, subir l'obstination d'un récalcitrant exerçant son droit de veto. La Constitution signifie donc pour la France la fin d'une époque de prestige : elle rentre dans le rang. En Suisse, nous avons appris que la politique n'est pas bipolaire, mais faite de compromis, de conciliation, d'équilibre des forces. Dans le concert européen, nous n'aurions aucune peine à jouer notre rôle, à la fois modeste et, si nous en avons le talent, influent, comme le démontre le Luxembourg malgré sa petitesse.

La difficulté pour la Suisse, c'est qu'elle est porteuse d'une double tradition, celle du pluralisme fédéraliste et celle de la démocratie directe. Le gouvernement par un parti majoritaire nous est étranger, même si depuis 1848 nous avons connu un siècle de prépondérance radicale. En revanche par l'usage du référendum nous sommes bipolaires : c'est oui ou non. Le référendum est la chance unique pour une minorité de se révéler sur un objet précis, majoritaire.

Ce qui est vécu par les socialistes français en fonction de l'influence à exercer sur le pouvoir central européen, d'y faire adopter des thèses socialistes, sera vécu par les socialistes suisses en fonction de la délégation de compétence à Bruxelles,

TITRE IV - Solidarité

ART. II-27 Droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise. Les travailleurs ou leurs représentants doivent se voir garantir, aux niveaux appropriés, une information et une consultation en temps utile, dans les cas et conditions prévus par le droit de l'Union et les législations et pratiques nationales.

ART. II-28 Droit de négociation et d'actions collectives. Les travailleurs et les employeurs, ou leurs organisations respectives, ont, conformément au droit de l'Union et aux législations et pratiques nationales, le droit de négocier et de conclure des conventions collectives aux niveaux appropriés et de recourir, en cas de conflits d'intérêts, à des actions collectives pour la défense de leurs d'intérêts, y compris la grève.

ART. II-29 Droit d'accès aux services de placement. Toute personne a le droit d'accéder à un service gratuit de placement.

ART. II-30 Protection en cas de licenciement injustifié. Tout travailleur a droit à une protection contre tout licenciement injustifié, conformément au droit de l'Union et aux législations et pratiques nationales.

ART. II-31 Conditions de travail justes et équitables. (1) Tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité - (2) Tout travailleur a droit à une limitation de la durée maximale du travail et à des périodes de repos journalier et hebdomadaire, ainsi qu'à une période annuelle de congés payés.

Extrait de la Partie II de la Constitution européenne,
Charte des droits fondamentaux de l'Union

continue en page 3

**Il pourrait avoir lieu avec des positionnements très semblables en Suisse.
Même si nous n'avons pas voix au chapitre, nous sommes concernés.**

L'Union européenne

qui ipso facto limitera le champ de la démocratie directe.

Le marché constitutionnalisé

La critique courante faite par certains socialistes à la Constitution européenne, c'est de faire du marché un principe constitutionnel. Et, constatent-ils en utilisant des formules clichés, ce marché entraîne avec lui «son cortège de délocalisation de nos industries, de démantèlement de nos services publics, de fragilisation de notre agriculture et de paupérisation des plus faibles» (opposants socialistes s'exprimant dans *Le Monde* du 10 septembre, *Nous ne serons pas les fourriers de l'Europe libérale*).

Toutes les constitutions nationales européennes consacrent la liberté de commerce et la propriété; elles en fixent aussi les limites. Les traités européens antérieurs instituaient déjà la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. Les opposants n'ont pas soulevé à l'époque d'objection de principe. Opposants aujourd'hui, ils étaient les consentants d'hier. Mais surtout il y a erreur de lecture. L'Union européenne ne constitutionnalise pas le libre-échange, elle crée un marché commun. S'il est commun, cela veut dire qu'il a ses frontières, sa douane, sa politique agricole propre, sa politique de la pêche, ses fonds structurels et sociaux, ses pouvoirs (trop limités) de régulation.

La visée première n'est pas le libre-échange mais la création d'un espace nouveau qui soit pour tous ceux qui y appartiennent non discriminatoire. C'est le mot-clé: à libre-échange, substituer non-discriminatoire!

Un monopole, en réservant une exclusivité à un seul opérateur, est discriminatoire. La Constitution européenne l'interdit absolument. Certes, certains monopoles furent des outils de la création des États-nations, mais la constitution de l'espace européen est à ce prix.

On peut toutefois regretter que parallèlement l'Union n'ait pas développé des symboles, des entités, des labels qui donnent une âme européenne au nouvel espace. Pourquoi les drapeaux nationaux ne sont-ils pas européens et nationaux? En privilégiant l'économie, l'Europe s'est privée de projets communs vécus comme une création collective. Il est dans la vocation des socialistes de le rappeler.

Lire la constitution

Quel texte hétéroclite! Un préambule, deux parties qu'on ne peut qualifier de constitutionnelles, la deuxième étant une charte, et une troisième, cinq fois plus longue, sorte de règlement, de mode d'emploi. Auxquelles s'ajoutent encore des protocoles importants, puisqu'ils définissent notamment la liaison avec les Parlements nationaux.

La Charte reconnaît des droits fondamentaux. Notamment en ce qui concerne les

travailleurs (cf. encadré en page 2). Dans la troisième partie, la base constitutionnelle du service public est posée (cf. encadré ci-dessous). Reste, et ce sera un rapport de force politique, à élaborer la loi. Enfin si une majorité ou un veto, résultant de la règle d'unanimité, empêche d'avancer, la Constitution autorise des collaborations plus étroites entre les pays membres qui le souhaitent.

La Constitution est donc à la fois une formulation claire des principes et un chantier encore ouvert.

Les vieux démons

La Constitution est l'exact reflet de l'équilibre des forces européennes. La règle d'unanimité bloque partiellement son évolution, mais beaucoup d'avancées sont possibles. Les socialistes français devraient être séduits par ces possibilités de jouer un rôle moteur.

Mais l'on voit réapparaître les déchirements récurrents de la sociale-démocratie. Déjà le «non» est réputé être «plus à gauche», ce qui donne un label valorisant aux courants minoritaires et au parti communiste, heureux de retrouver un thème porteur. Des opposants diront aussi qu'ils sont pour l'Europe mais une Europe vraiment sociale, sans démontrer comment, après l'effet démobilisateur qu'aura le non de la France, une majorité européenne plus favorable remettra l'ouvrage sur le métier.

Et, dans cette querelle intestine, risque d'être oublié l'enjeu premier: celui de la création d'un espace de liberté dans un monde d'hyperpuissances, de régimes dictatoriaux, de terrorisme. Plus que jamais l'Europe a besoin d'être confortée. Ce devrait être une évidence pour les socialistes français... et suisses. *ag*

ART III-6 Sans préjudice des articles III -55, III -56 et III -136, et eu égard à la place qu'occupent les services d'intérêt économique général en tant que services auxquels tous dans l'Union attribuent une valeur ainsi qu'au rôle qu'ils jouent dans la promotion de sa cohésion sociale et territoriale, l'Union et ses États membres, chacun dans les limites de leurs compétences respectives et dans les limites du champ d'application de la Constitution, veillent à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions, notamment économiques et financières, qui leur permettent d'accomplir leurs missions. La loi européenne définit ces principes et ces conditions.

Extrait de la Partie III de la Constitution Européenne
Les politiques et le fonctionnement de l'Union

Grave entorse aux principes de la formation professionnelle

La proposition d'ouvrir l'accès aux HES sans condition aux titulaires d'une maturité gymnasiale est à sens unique. Les étudiants des filières professionnelles devraient toujours se soumettre à un examen et à un an de rattrapage avant d'entrer à l'université. De plus, elle risque de discriminer la voie professionnelle au profit d'un enseignement davantage académique.

Lors de la session d'automne, le Conseil national va se prononcer sur les conditions d'accès aux Hautes écoles spécialisées (HES). Ces institutions, récemment élevées au rang de haute école, sont le pendant tertiaire des universités et des écoles polytechniques pour la formation professionnelle. Depuis leur mise en place, l'objectif a été clair: il s'agit d'une filière de formation «équivalente» aux universités, car de niveau tertiaire, mais «différente», car faisant partie de la formation professionnelle et non de la formation académique.

Les conditions d'accès aux HES diffèrent donc de celles des universités: c'est la maturité professionnelle (le titre du niveau secondaire II de la filière de la formation professionnelle) qui en ouvre les portes. En revanche, les titulaires de la maturité gymnasiale (le titre du secondaire II obtenu au gymnase ou lycée) doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins une année avant de pouvoir entrer en HES. Cette condition est conforme à la logique du système suisse de formation. Les voies académique et professionnelle sont deux choses distinctes: l'une est uniquement scolaire, tandis que la seconde est ancrée dans le monde du travail et est avant tout une formation pratique. Il est donc logique d'exiger une expérience professionnelle avant de commencer une HES. Les titulaires d'une maturité professionnelle, qui ont débuté leur formation par un apprentissage, disposent forcément de cette expérience.

Cet état de fait est désormais contesté. L'ancienne conseillère aux Etats radicale Christine Beerli, directrice de la HES biennoise, dans une motion rejetée en 2001, mais reprise par sa collègue vaudoise Christiane Langenberger dans le cadre de la révision de la Loi sur les HES (LHES), a proposé d'ouvrir l'accès aux HES sans condition aux titulaires d'une maturité gymnasiale.

Rivaliser avec les universités

Le but recherché est d'une part la perméabilité entre les filières et d'autre part d'augmenter le «prestige» des HES, en leur permettant de «rivaliser avec les universités». L'adage «équivalentes, mais différentes» n'aurait donc plus cours. Le premier argument évoqué est banal, car la «perméabilité» recherchée serait à sens unique: les titulaires d'une maturité professionnelle devraient toujours se soumettre à une passerelle d'un an au minimum et dotée d'un examen fédéral pour pouvoir rejoindre l'université. Un des titres aurait ainsi plus de valeur que l'autre. Selon les pré-

visions du Conseil fédéral, il en résulterait un afflux de gymnasiens vers les HES, qui perdraient ainsi une grande part de leur vocation pratique. Mais surtout, cette «ouverture» de l'accès direct des gymnasiens aux HES changerait la nature de l'enseignement de celles-ci, ce qui aurait pour conséquence d'en évincer progressivement les jeunes issus de la voie professionnelle.

Cette tendance regrettable a déjà été constatée en Allemagne, dont le système de formation professionnelle est comparable au nôtre. Les anciens apprentis sont également discriminés au niveau du soutien aux études. Puisqu'ils ont bénéficié d'un salaire pendant quelques années, ils ont moins accès aux bourses d'étude que les ex-gymnasiens, sans revenus. Conscients de l'importance d'une formation tertiaire pratique de haut niveau, les syndicats et les milieux patronaux s'opposent à cette fallacieuse «ouverture». Il faut espérer que le Conseil national aura la sagesse de ne pas dénaturer le système suisse de formation professionnelle lors de la révision de la LHES. *jcs*

Monsieur Schlüer était républicain

Ulrich Schlüer, conseiller national UDC zurichois, est considéré comme «ultraconservateur». On oublie qu'il a été secrétaire du Mouvement républicain de James Schwarzenbach, après sa sortie de l'Action nationale, et qu'il a été à deux reprises, en 1975 et 1979 candidat au Conseil national de ce mouvement. Ce fut sans succès mais en revanche son passage à l'UDC lui a procuré la tribune qu'il visait. *cfp*

Pour l'amour du centre

Le renouveau des démocrates-chrétiens suisses avance au pas de charge au nom de la croissance économique et de la solidarité pour le bien-être des familles.

Michele Mossi, président des démocrates-chrétiens vaudois annonce le retrait de sa candidature au présidium du parti. L'équilibre régional l'emporte sur l'ambition personnelle. Le grand refus fait le bonheur du conseiller d'Etat tessinois Luigi Pedrazzini, qui encaisse le sacrifice et accepte l'élection. La base du PDC murmure d'admiration. Michele Mossi s'en retourne ému parmi les siens, orphelins de Jacques Neyrinck.

Jean-Philippe Maître, conseiller national genevois, oublie la raideur des procédures et appelle l'auditoire à acclamer les nouveaux élus. Ils sont six, ils se serrent autour de Doris Leuthard, enfin présidente après un intérim interminable. Le parti a fait le ménage. Il a remercié poliment les anciens Filippo Lombardi, François Lachat et Philip Stähelin, à la dérive désormais.

Alors que Jean-Michel Cina, chef du groupe au National, rase les murs jaune gris, Joseph Deiss se découvre démodé, écrasé par la nouvelle direction en liesse. Tout le contraire du syndic de Fribourg, Dominique de Buman. Il sera vice-président. Car il croit à une Suisse fédérée dans la diversité. Au nom de Dieu. L'orchestre tape ses standards, le peuple démocrate-chrétien debout agite les petits drapeaux cantonaux et Doris Leuthard improvise un *cha-cha-cha* salvateur. Le renouveau c'est pour demain après une longue journée au chevet d'un parti réduit à 12% de l'électorat (il frisait 20% au début des années

nonante avec une autre femme aux commandes, Eva Segmüller), condamné au cri primal régénérateur s'il veut refouler le cauchemar radical.

Le parti de la famille

Cloîtrés dans la halle 140 de la Foire de Berne, 600 délégués disciplinés se résignent d'entrée à la chimère d'un centre fort. Ils se retrouvent à Berne car la capitale symbolise le goût du milieu, rappelle avec fierté le secrétaire local, Thomas Notter. Et la chanson d'ouverture, en italien, promet la liberté, la main dans la main, ensemble, en vol. Andreas Kohl, président du conseil national autrichien, un démocrate plutôt chrétien, en profite pour dénoncer le désir frustré de famille qui ronge les sociétés européennes. L'argent et la loi sur l'autel des valeurs PDC, ouvrent la voie à l'épanouissement familial. On écoute bouche bée, surtout quand il demande de dépenser pour l'esprit et non seulement pour les autoroutes.

Le facteur C

Joseph Deiss dit oui. Le renouveau du PDC passe par une vision conciliant l'âme et le corps, la foi et la science, les rêves et les budgets. Les paroles magiques s'alignent dans les colonnes étroites d'une comptabilité sans cœur. Le président de la Confédération gère son enthousiasme. A la fin il prend des couleurs pour invoquer la croisade. Le PDC doit partir en mission, tous les jours, et dompter la violence sociale du libéralisme. C'est l'histoire du bon samaritain prêché

par Heiner Geissler, ancien ministre fédéral allemand à l'époque d'Helmut Kohl, qui pastiche aujourd'hui les manières d'un prélat byzantin. L'humanisme dessine l'horizon européen du ménage démocrate-chrétien. La dimension politique de l'évangile affirme la primauté de l'homme. Voilà le facteur C. En gros, vive le grand marché pour le bonheur de l'humanité planétaire. Ou, selon le bon mot du Commissaire européen à l'agriculture, l'Autrichien Franz Fischler, le marché n'a pas d'éthique, il faut lui en donner une. Si possible chrétienne.

Libéral et social

Le programme du parti habite l'humanisme chrétien. Sans peur des contradictions. La base le veut ainsi. Notables et inconnus ont participé en masse. Fort de 70 mille membres, seul le parti radical fait mieux avec 85 mille, cinq cents militants se sont exprimés par lettre, de vive voix, via Internet. Communion et communication. Doris Leuthard respire le bonheur de la démocratie directe. Bruno Frick, conseiller aux Etats schwyzois, trahit l'obsession du travail bien fait. L'équilibre tranche avec les extrêmes. Ni socialiste ni néo-libéral. Mais libéral et social. Le parti du «et». Le PDC accomplit la synthèse. Il se «con-centre». Il faut le répéter à l'envi. Quitte à oublier le contenu. L'étiquette est belle, soupire timidement un délégué argovien, mais il aimerait savoir ce qu'il y a dans la bouteille. Doris Leuthard concède un

sous-titre: solidarité et responsabilité, accord élégant de nous et moi, qui soulage les Tessinois et les Genevois, allergiques à la lettre et au mot libéral.

La fiscalité écologique, défendue par les Vaudois contre les Valaisans, achève l'œuvre. La croissance économique solidaire vire au durable. Tu pollues, je te taxe, tu ne pollues pas, je te rends l'argent. L'Etat n'y gagne rien, mais la paroisse s'en félicite. La protection de l'environnement débouche sur l'amour du prochain. La boucle est bouclée au rythme d'un chapelet bien récité.

Reste l'Europe. A Genève on implore l'adhésion. La démocratie chrétienne a fondé la communauté, qu'est-ce qu'on attend? Des temps meilleurs, sinon le mûrissement de l'opinion. La concordance suggère des solutions modérées, pas de fuite en avant qui agace l'électeur moyen. Le pragmatisme de Doris Leuthard, piloté par Joseph Deiss, veille sur les bilatérales II. Puis elle promet le débat, une fois les accords ratifiés. La discussion s'arrête là. Les récalcitrants - deux, trois - ravalent leur amertume. On ne gâche pas un repas de famille. La base capitalise la générosité de la mère. Elle se jette dans ses bras. Elle obéit à l'appel du sentiment. Les délégués agitent les petits cartons bleus. Ils saluent l'économie libérale, PME en tête, la famille et la sécurité sociale. Ensuite ils prient pour Doris. Elle offre son destin au PDC, égale de Ruth Metzler, portée disparue. *md*

Le capital irresponsable

L'Etat a toujours son mot à dire malgré la mondialisation galopante. Un petit livre de Suzanne Berger en fait la démonstration.

D'une mondialisation à l'autre, l'internationalisme de la gauche a fait long feu. Suzanne Berger, dans un court essai, *Notre première mondialisation*, évoque l'intégration des marchés du début du XX^e siècle. Elle tire les leçons d'un «échec oublié» dans le fracas de la Première Guerre mondiale. Les flux migratoires et financiers qui grossissent depuis 1870 s'assèchent après le conflit. Protectionnismes et fermetures verrouillent à nouveau les économies nationales. Jusqu'à la fin du XX^e siècle quand «nous redécouvrons ce monde international peuplé de dangers et d'opportunités...».

Or, les doutes d'aujourd'hui quant «aux possibilités d'intervention des politiques nationales sur l'économie internationale contrastent fortement avec les attentes et les stratégies des réformistes d'il y a cent ans». Avant la Grande guerre, la gauche, en France notamment, accepte l'ouverture des marchés et s'engage dans la création d'une communauté internationale de travailleurs. Alliée aux libéraux, elle réalise les réformes sociales et démocratiques espérées. Les socialistes et les syndicats savent que la mobilité des hommes et de l'argent menace les emplois et

les salaires français. La préférence nationale ne l'emporte cependant pas. La gauche mise plutôt sur la solidarité ouvrière cosmopolite. Le salut réside ainsi dans «un internationalisme au service des citoyens» via une politique fiscale redistributive - l'impôt sur le revenu est introduit au début du XX^e siècle - et l'essor de la sécurité sociale.

L'aube de la sécurité sociale

L'Etat-providence voit le jour pendant la première mondialisation. La loi sur les accidents industriels, votée en Allemagne en 1894 à l'époque de Bismark, s'inspire des débats français entamés depuis une quinzaine d'années, qui aboutissent en 1898 à la loi sur les accidents du travail et les sociétés d'assurances. L'embryon de protection sociale des ouvriers se développe encore en France avec la loi sur les dix heures hebdomadaires au début du XX^e siècle et les lois sur la semaine de six jours et les retraites en 1910.

Le mouvement se généralise sans compromettre la stabilité des monnaies et la compétitivité des entreprises. Seule la guerre le stoppe brutalement. L'espoir de fonder la paix sur l'interdépendance économique tombe sur les champs de ba-

taille. La globalisation ne génère pas «spontanément ordre et sécurité» remarque Suzanne Berger. Il faut une action politique volontaire. La création de la Société des Nations et de l'ONU plus tard répond à cette exigence. Même si le rôle ambigu des Etats-Unis, puissance hégémonique fermée sur elle-même qui défie la légitimité du droit international tout en prêchant la libéralisation des marchés, fragilise la mondialisation en cours.

Le poids des frontières

L'internationalisme à la Jean Jaurès a perdu ses disciples. Il reste les néo-libéraux partisans du libre-échange et les altermondialistes qui défendent la cause des laissés pour compte de la croissance économique. Sans pour autant en assumer les conséquences révolutionnaires et les coûts sociaux élevés, libre circulation des biens et services d'une part, et encouragement des migrations vers les pays riches, d'autre part. Suzanne Berger explique l'attitude récalcitrante de la gauche par la «croyance que la démocratie et la réforme du système ne peuvent se réaliser qu'à l'abri des frontières nationales».

Or, malgré la mobilité du capital, le travail «reste confiné dans les espaces nationaux». Les frontières encadrent toujours l'économie. Les multinationales concentrent dans leurs pays d'origine la recherche, le marketing ou le design, alors qu'elles délocalisent volontiers la production proprement dite, pauvre en valeur ajoutée. Fina-

lement la plus grande partie des activités échappent encore au commerce international. L'absence de régulation du système économique engendre inégalités et discriminations davantage que la mondialisation des échanges, conclut Suzanne Berger. Comme lors de la première mondialisation, il faudrait redécouvrir les vertus de la solidarité internationale. Car seule la maîtrise de l'anarchie du capital, dangereuse pour les acquis démocratiques, peut aboutir à une meilleure répartition des coûts et des richesses, ainsi qu'au partage plus équitable des pouvoirs à l'échelle planétaire. *md*

Suzanne Berger, *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*. Seuil, La République des idées, 2003.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Alex Dépraz (ad)
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Jean Christophe Schwaab (jcs)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Suzanne Berger est professeur de sciences politiques au Massachusetts Institute of Technology de Cambridge aux Etats-Unis. Elle a déjà publié *Les Paysans contre la politique* (Seuil, 1975) et *National Diversity and Global Capitalism* (Cornell, 1996).

Une loi démunie

L'ordonnance de la loi sur le transfert des biens culturels manque des moyens nécessaires à son application.

L'ordonnance d'application de la loi sur le transfert des biens culturels est actuellement en procédure de consultation. Cette loi, on le sait, a pour but de lutter contre le trafic illégal des œuvres d'art, ce qui touche aussi bien le produit de fouilles clandestines dans des pays du tiers-monde, les vols dans les églises d'Europe de l'Est ou les pérégrinations des objets confisqués aux juifs par les nazis...

L'ordonnance prévoit à son article 8 une garantie de restitution pour des expositions temporaires. Afin de ne pas effrayer les prêteurs, ceux-ci doivent être sûrs que les œuvres prêtées leur seront retournées après la manifestation. Or ce même article

prévoit sans autre précision que le prêteur doit indiquer la «provenance du bien culturel». L'Office fédéral de la culture qui donnera cette garantie devra-t-il évaluer si la provenance lui semble douteuse ou accorder sa garantie sur de simples critères formels, voilà qui n'est pas précisé. Cet article est très ambigu. Il peut aussi bien permettre à n'importe quelle œuvre d'art d'être exposée en Suisse sans difficulté ou au contraire dissuader définitivement un prêteur conscient de l'origine douteuse de son objet. La latitude d'interprétation semble large et donne en fait un pouvoir étendu à l'administration fédérale.

Le cœur de l'ordonnance est constitué par une série d'articles réglementant les

ventes aux enchères et le commerce des œuvres d'art. L'article 18 prévoit que le vendeur doit signer une déclaration confirmant son droit de disposer du bien culturel, ce qui ne pose pas de difficultés pour un vendeur de bonne foi. Le problème est celui des possibilités de contrôle et d'enquête de l'administration fédérale face à la vente d'objets acquis illégalement. Des moyens supplémentaires seraient sans doute nécessaires, ce qui est probablement exclu dans l'état actuel des finances fédérales. Personne n'imagine une augmentation des effectifs de l'Office fédéral de la culture. Cette loi et son ordonnance seront donc sans doute bien difficiles à appliquer. *jpg*

Visite du président polonais: le protocole in corpore

La troupe musarde sur la Place fédérale. Un caporal vérifie l'alignement des souliers. Un deuxième les ajuste le long d'une droite imaginaire. Les curieux se pressent autour des barrières. Le beau carré vide de la nouvelle esplanade sent l'ordre. Le Palais fédéral flotte au vent. Empanaché, il jette son ombre sur les dalles grises. La police balise l'espace. Mais avec bonne humeur. Les agents, avec pistolet, gilet et casquette, répondent aux blagues des retraités à chapeau, heureux de l'aubaine. Il est 13 heures trente. On attend le président polonais. Une recrue passe du vernis noir sur les bottes des camarades. Il faut que ça brille, et ça brille. Les concierges déroulent les tapis rouges. On passe le dernier coup d'aspirateur. Ailleurs, un balayeur achève son travail. Il avale les derniers mégots. Le macadam étincelle. C'est le tour des médias. Les journalistes se regroupent sur les estrades. Dans le désordre. On parlote, on serre des mains. Tout le monde se connaît à vue de badge. Les photographes tripotent les objectifs zébrés de leurs appareils. Comme des bazookas. Prêts à tirer.

A 14 heures trente, la fanfare attaque son programme. Varié, exécuté proprement. On applaudit. Les officiels apparaissent par petites touches. La délégation polonaise babille bien rangée. Les conseillers fédéraux débarquent en solitude. Pascal Couchepin bouscule tendrement sa femme. Christophe Blocher et Hans-Rudolf Merz se tiennent par le bras. Samuel Schmid scrute les

toits occupés par les grenadiers. La femme de Joseph Deiss girouette au cou de son mari. Moritz Leuenberger fait les cent pas et ramasse une épiluchure volante. Micheline Calmy-Rey joue à cache-cache dans la voiture de l'hôte polonais.

14 heures quarante-cinq. Le cortège des berlines noires et bleues déboule sur la place. Le personnel décharge Monsieur et Madame Kwasniewski. C'est le moment des présentations, bonjour *dzien dobry*, une petite tape sur l'épaule, ça gesticule, par ici par là, on fait des manières. Les hymnes nationaux fendent l'air. Ils émeuvent les spectateurs et le peloton de Polonais agglutinés sous la bannière rouge et blanche (4685 ressortissants établis en Suisse au début de l'année). Après, l'orchestre tarabuste *Comme d'habitude* de Claude François. Les jets de la nouvelle place improvisent un ballet d'eau. Mieux que les feux d'artifice.

15 heures, précises. Les adieux. Les autorités se sauvent et Guillaume Tell veille sur l'amitié et le marché entre les deux peuples (plus 32% pour les exportations et plus 35% pour les importations). Dehors, c'est fini. On démonte. L'armée regagne ses quartiers, elle bouge enfin. La population applaudit. Après deux heures immobiles, les hommes marchent sans élégance. Petits et grands, maigres et dodus, mortifiés et indifférents, bel exemple de consanguinité séculaire. Les musiciens plient leurs instruments. Tous en car. Le capitaine se félicite. Un bel après-midi pour le protocole et la musique. In corpore. *md*

Le goût de la niche

Entre Roger Federer qui domine le tennis mondial et la ville de Zurich qui renonce à l'organisation des grandes manifestations sportives, il y a la Suisse avec son penchant pour la miniature et sa méfiance à l'égard de la démesure.

Le triomphe de Roger Federer à l'US Open n'est pas un événement anodin. En gagnant trois des quatre tournois majeurs cette année, le tennisman a signé peut-être le plus grand exploit sportif suisse de tous les temps. Certes, les champions helvétiques ont dominé outrageusement par le passé certaines disciplines: on garde le souvenir des moissons de médailles de nos skieurs aux Jeux olympiques de Sapporo au Japon en 1972 et aux Championnats du monde de Crans-Montana en 1987. Mais, le ski alpin n'intéresse qu'un nombre limité de pays.

Plus récemment, la victoire d'Alinghi dans la Coupe de l'America, bien qu'éti-quetée suisse (cf. *DP* n° 1547), gardait un arrière-goût plus international que les histoires de gros sous divisant Ernesto Bertarelli et Russell Coutts ravivent.

Maître incontesté d'un des sports les plus médiatisés, «Rodgeur» est devenu une icône de la Suisse.

La loi d'abord

Contraste saisissant avec ce succès: la même semaine, les projets d'organiser deux des plus grandes manifestations sportives du monde dans notre pays ont du plomb dans l'aile. A Zurich, le principal investisseur privé a préféré renoncer à construire le stade aux conditions posées par le Tribunal administratif pour tenter d'en obtenir de plus favorables. Si le Crédit Suisse obtient gain de cause au Tribunal fédéral, footballeurs et consommateurs auront une nouvelle enceinte, mais trop tard pour l'Eurofoot 2008. L'UEFA a fait savoir son mécontentement et le partenaire autrichien cache mal son embarras. Cette même ville de Zurich a par

ailleurs renoncé à sa candidature pour organiser les Jeux olympiques d'hiver 2014. Le monde politique a baissé pavillon devant les risques financiers d'un tel projet.

Cette dialectique sportive d'actualité ne constitue pas une surprise. L'industrie suisse est spécialement performante dans quelques niches qui requièrent une haute valeur ajoutée: un horloger jurassien ne renierait pas la haute précision de Roger Federer. En revanche, nos structures institutionnelles complexes s'accrochent mal d'un délai fixe et d'un événement éphémère, si planétaire soit-il. Les grands projets dans lesquels le pays se reconnaît s'inscrivent plutôt dans le long terme, à l'image de la construction des nouvelles lignes ferroviaires alpines. De ce point de vue, il est rassurant que le respect de la loi passe au-dessus des diktats d'une organisation sportive. *ad*

Schaffhouse

L'autre bout de la Suisse

Rattaché par un mince bandeau de terre à la mère patrie helvétique, Schaffhouse ressemble, géographiquement, à une version alémanique du canton de Genève. De taille analogue, ses 150 km (80%) de frontière avec l'Allemagne n'ont rien à envier aux 105 kilomètres franco-genevois. Pourtant, rien ne semble comparable entre Schaffhouse, canton et ville de seconde zone, invisible dans l'ombre de la métropole zurichoise et Genève l'internationale qui concurrence cette même Zurich dans la représentation de la Suisse à l'étranger. Les problèmes rencontrés ne sont pas non plus les mêmes. Le projet

d'agglomération nommé «Schaffhausen Plus» traite, outre les inévitables questions de gestion de la mobilité, essentiellement de développement économique. Genève, bien plus densément peuplée, est tenaillée par la question du logement et du prix du foncier. L'attitude vis-à-vis de l'Europe est un autre point qui illustre les divergences fondamentales entre le canton rural et la ville internationale. Comme les Genevois, les Schaffhousois traversent la frontière pour faire leurs achats et les salaires attirent chaque jour de nombreux frontaliers dans le canton mais cet échange n'y a pas empêché un refus très net de

l'adhésion à l'Union européenne. Toujours classé parmi les cantons les plus conservateurs, Schaffhouse n'est pas europhile. La raison serait à chercher dans l'histoire: sacrifié aux nazis par le fameux «réduit national», ce canton entretiendrait un anti-germanisme sans concession. Les autorités régionales savent néanmoins coopérer et disent entretenir d'excellents rapports entre elles, malgré les récents contrôles douaniers pointilleux et la grogne qu'ils ont suscitée. La zone d'activité transfrontalière GGP (grenzüberschreitender Gewerbezpark) qui doit attirer des entreprises high tech se veut le

signe de cette collaboration. Situé presque exclusivement sur le territoire allemand, ce projet devrait participer à la relance économique de la région mais se heurte à des problèmes juridiques. Un contrat entre l'Allemagne et la Suisse devrait bientôt entériner le statut particulier auquel le GGP sera soumis. En attendant, Schaffhouse a accueilli vendredi dernier le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz et le député allemand Friedrich Merz lors d'une soirée consacrée aux relations entre la Suisse et l'Allemagne. Zurich, Kloten et le bruit des avions n'ont pas toujours l'exclusivité. *cf*